

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

JE SOUSSIGNE :

Nom : FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

Vu les articles D511-69 et D 511-64 du code rural,

Sur proposition de la Directrice Générale,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Pierre PANZANI, responsable de l'équipe Formation, à l'effet et au nom du Président, et dans le cadre des activités de son service :

1. De me représenter dans le cadre des activités du centre de formation.
2. De prendre en charge les obligations administratives liées à cette activité, y compris dans le cadre des procédures de dématérialisation des organismes OCAPIAT et VIVEA, ou de tout autre organisme financeur de la formation professionnelle continue.
3. D'organiser les délégations nécessaires au sein de cette activité pour en assurer le bon fonctionnement.
4. De signer les accords cadre, les engagements électroniques et d'accéder aux portails numériques des partenaires formation en tant que de besoin.
5. De signer tout document ou certificat nécessaire à la bonne fin des opérations et à leur enregistrement financier.
6. Tous les documents électroniques seront envoyés à l'adresse mail professionnelle de Pierre PANZANI pour en assurer la complétude et le suivi.
7. Tous les documents signés par Pierre PANZANI dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », monsieur Pierre PANZANI.

La présente décision sera publiée sur le site internet et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Fait à Orléans le 1^{er} aout 2023,

**Le Président,
Jean-Marie FORTIN**

